



# Liste des délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance du mercredi 15 novembre 2023

Sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire.

Convocation légale du 10 novembre 2023.

Département du Haut-Rhin

Nombre des membres  
du Conseil Municipal

élus :  
19

Conseillers en fonction :  
18

Conseillers présents :  
12

Conseillers absents :  
6

Étaient présents à l'ouverture de la séance (19h45), tous les conseillers municipaux  
sauf :

- Monsieur Aurélien FLUHR, excusé ;
- Madame Arlette LUTTENBACHER, **procuration à Nadine SPETZ** ;
- Monsieur Olivier SARDINI, excusé ;
- Monsieur Franck SCHUBERT, excusé ;
- Monsieur Roger SPERISSEN, **procuration à Daniel MOSER** ;
- Madame Esther SZTAJNERT, excusée.

Présents : 12  
Pouvoirs : 2  
Votants : 14

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
3. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2023, du 23 octobre 2023 et du 30 octobre 2023
4. Culte : projet de fusion des paroisses protestantes réformées de Thann et de Fellingering
5. École : demande de subvention dans le cadre de l'organisation d'une semaine de ski alpin
6. Forêt : Arrêté de Protection de Biotope (APB) Drumont – Tête de Fellingering
7. Locaux communaux : signature d'une convention de mise à disposition de la salle Alsatia à l'association « Collectif des Possibles »
8. Sécurité : recouvrement des frais de secours sur les domaines skiabiles alpin et nordique du Markstein et du Grand Ballon pour la saison 2023/2024
9. Divers et communication
  - a. Intercommunalité : présentation du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

*Absence d'auditeur.*

NS/AM/NB

**N° 4. CULTE : PROJET DE FUSION DES PAROISSES PROTESTANTES RÉFORMÉES DE THANN ET DE FELLERING**

Délibération n°2023/95 – Approuvée

**N° 5. ÉCOLE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE SEMAINE DE SKI ALPIN**

Délibération n°2023/96 – Approuvée

**N° 6. FORET : ARRETÉ DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB) DRUMONT – TETE DE FELLERING**

Délibération n°2023/97 – Rejetée

**N° 7. LOCAUX COMMUNAUX : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE ALSATIA À L'ASSOCIATION « COLLECTIF DES POSSIBLES »**

Délibération n°2023/98 – Approuvée

**N° 8. SÉCURITÉ : RECOUVREMENT DES FRAIS DE SECOURS SUR LES DOMAINES SKIABLES ALPIN ET NORDIQUE DU MARKSTEIN ET DU GRAND BALLON POUR LA SAISON 2023/2024**

Délibération n°2023/99 – Approuvée

-----  
Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 21h45.

Le Maire,



Nadine SPETZ

Affiché en mairie de Fellingring le 16 novembre 2023